

Ville de Lorient 2 bd Général Leclerc CS 30010 56 315 Lorient Cedex

ACP /NB

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

25155-25158 Renouvellement Urbain du Site de l'EX Hôpital BODELIO Viabilisation de la phase 2

Date et heure limites de réception des offres : Mardi 15 Juillet 2025 à 08h00



REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LA PRESENTE CONSULTATION

L'adresse mail utilisée sur la plateforme de téléchargement du dossier de consultation servira dans le cadre de correspondances pendant la durée de la consultation et pour l'information aux candidats non retenus. <u>Assurez-vous d'indiquer une adresse permettant d'assurer une transmission certaine de l'information au sein de votre société</u>

Renouvellement Urbain du Site de l'EX Hôpital BODELIO Viabilisation de la phase 2 SOMMAIRE

1.	. Obje	et et étendue de la consultation	3
		- Objet	
	1.2	- Mode de passation et type de contrat	3
		- Montant des commandes	
	1.4.		
	1.5	- Réalisation de prestations similaires	3
		- (pour les marches de services ou de travaux uniquement) Erreur ! Signet non défin	
2.	. Cond	ditions de la consultation	4
	2.1	- Délai de validité des offres	4
	2.2	- Mode de dévolution	4
		- Variantes	
		- Tranches	
		- Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) Erreur ! Signet non défin	
		- Action d'insertion par l'économie et l'emploi (le cas échéant)	
3.	. Cond	ditions relatives au contrat	5
		- Durée du contrat - délai d'exécution	
		- Sous-traitance – Tâches essentielles	
	_	- Modalités essentielles de financement et de paiement	
		F	_
4	Cont	enu du dossier de consultation	6
т.	Conc	cena da dossier de consultation	U
5	Drác	entation des candidatures et des offres	6
٥.		- Documents à produire	
	J.1	- Documents a produire	U
۵	Con	ditions d'envoi des plis	0
		- Transmission électronique Erreur ! Signet non défin	
	0.1	- Transmission electronique Erreur : Signet non denn	٠.
7	۱ca	yse des candidatures et des offres	Q
٠.		- Sélection des candidatures	
		- Attribution des marchés	
		- Négociation éventuelle Erreur ! Signet non défin	
	7.3	- Negociation eventuelle Erreur : Signet non derin	١.
Q	Reno	seignements complémentaires1	Λ
Ο.		- Points de contact	
		- Visite obligatoire	
	-	- Procédures de recours	
	0.5	Troccaries ac recours	1

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : des travaux de viabilisation dans le cadre du renouvellement Urbain du Site de l'EX Hôpital BODELIO

1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 du code de la commande publique.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics

Il s'agit d'un marché ordinaire avec une partie en accord-cadre mono-attributaire à bons de commande (articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du code de la commande publique)

1.3 - Décomposition de la consultation

Le marché est alloti. Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lots	Désignation	Code CPV (objet principal)
1	Terrassements – Voirie	45112500-0
2	Réseaux EU / EP/ AEP	45231300-8
3	Aménagements paysagers et maçonneries	45112700-2
4	Eclairage et réseaux souples	45311200-2

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Montant maximum des commandes

Le montant des prestations est défini comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
1	Terrassements – Voirie	300 k€
2	Réseaux EU / EP/ AEP	60 k €
3	Aménagements paysagers et maçonneries	150 k€
4	Eclairage et réseaux souples	50 k €

1.5 - Réalisation de prestations similaires

En application de l'article R.2122-7 du code, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2. Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Mode de dévolution

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R.2142-4 du code).

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché conformément à l'article R.2142-23 du CCP.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Tranches

Le marché comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle (sauf pour le lot 2) conformément aux articles L.2113-4 et suivants du code.

2.5 - Action d'insertion par l'économie et l'emploi

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte dans le cadre de son exécution une clause d'insertion sociale obligatoire de :

	Nombre d'heures d'insertion sur la durée totale d'exécution sur la durée de la durée durée de la durée dur		
Lots	Désignation		Tranche optionnelle
1	Terrassements – Voirie	595h	175h
2	Réseaux EU / EP/ AEP	210h	x
13	Aménagements paysagers et maçonneries		385h
4	Eclairage et réseaux souples	70h	175h

Ce dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution du marché, une partie du temps de travail nécessaire à la réalisation de la prestation au bénéfice de publics prioritaires rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes peu ou pas qualifiés, ...).

Dans ce cadre, l'entreprise choisie, quelle qu'elle soit, s'engage à réaliser une action d'insertion en vue de l'accès ou du retour à l'emploi de ces publics.

Pour toute information qui leur serait utile, les candidats peuvent contacter la chargée de mission Clauses d'insertion au 06 80 85 87 61.

Les dispositions relatives à la clause d'insertion sont précisées dans la fiche Annexe « Insertion sociale » du cahier des clauses administratives particulières. Les conditions d'exécution sont précisées à l'acte d'engagement.

3. Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat

La durée du marché débute à la date de notification du marché jusqu'au parfait achèvement des travaux.

3.2 Délai d'exécution

Pour la tranche ferme

Le délai global prévisionnel pour l'exécution de l'ensemble des prestations est défini dans le planning présent dans le dossier de consultation des entreprises qui sera remplacé par le planning définitif à l'issue de la préparation de chantier.

La notification du marché déclenche le démarrage de la préparation de chantier qui durera un mois.

Un ordre de service sera établi pour fixer la date de démarrage des travaux pour chacun des lots.

Pour la Tranches optionnelle

Un ordre de service pour le démarrage de la préparation de chantier (1 mois) sera établi puis un second ordre de service interviendra pour fixer la date de démarrage et le délai d'exécution des travaux.

Délai limite d'affermissement des tranches optionnelles :

Le délai limite d'affermissement des tranches optionnelles est de 25 mois à compter de la date de notification du marché.

3.3 - Sous-traitance - Tâches essentielles

En application des dispositions de l'article L.2193-3 du code, le sous-traitant présenté lors du dépôt des offres ou en cours d'exécution du marché ne pourra exécuter les <u>tâches suivantes considérées comme</u> <u>« essentielles »,</u> qui devront être assurées par le titulaire :

Lots	Désignation	Taches essentielles
1	Terrassements – Voirie	Mise en œuvre des structure voirie/trottoirs et des enrobés
2	Réseaux EU / EP/ AEP	Mise en œuvre des canalisations d'assainissement et eau potable
3	Aménagements paysagers et maçonneries	Mise en place de prairies, plantation d'arbres
4	Eclairage et réseaux souples	Mise en œuvre des réseaux (gc compris) et appareils d'éclairage public

3.4 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prix sont fermes durant la première année d'exécution du marché et révisables à chaque demande d'acompte conformément aux dispositions du CCAP.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique. Envoi des factures via CHORUS : https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) est ses annexes
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) une pour la tranche ferme et une pour tranche optionnelle le cas échéant
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) : un par lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) : un par lot
- Les plans

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : www.megalis.bretagne.bzh

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si le candidat présente un sous-traitant, il doit fournir les formulaires DC1 - Lettre de candidature et DC2 - Déclaration du candidat (disponibles gratuitement sur l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/dai/formulaires-declaration-du-candidat) ou tout document équivalent.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et de l'offre telles que libellées ci-après.

5.1.1 Pièces de la candidature

Conformément à l'article L.2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur doit s'assurer que les candidats à la procédure disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

La Ville de Lorient demande les documents suivants :

- → Concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Un extrait Kbis;
 - o Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.
- → Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Les chiffres d'affaires des trois dernières années en identifiant la part de chiffre d'affaires relevant du marché concerné, sauf pour les entreprises nouvellement créées qui doivent justifier de leur date de création par tout moyen.
- → Concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Renouvellement Urbain du Site de l'EX Hôpital BODELIO Viabilisation de la phase 2

- Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme);
- Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc ;
- Une liste de références de travaux de même nature que ceux prévus au marché effectués au cours des cinq dernières années (en précisant le montant, la date et le destinataire);

A défaut, le candidat apportera la preuve de ses capacités techniques et professionnelles par tout moyen.

→ Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) complétés.

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, cette vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sera réalisée <u>après l'analyse des offres</u> et avant l'attribution du marché.

5.1.2 Pièces de l'offre

Afin de faciliter l'analyse des offres, il est expressément demandé aux candidats de transmettre les pièces financières (BPU, DQE et DPGF) en version EXCEL ou libre office.

Documents de l'offre

L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le bordereau des prix unitaires (BPU) : un par lot - Version Excel ou libre office

Le détail quantitatif estimatif (DQE) : un par lot - Version Excel ou libre office

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) tranche ferme - une par lot

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) tranche optionnelle pour les lots 1,3 et 4

Un mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, comprenant notamment :

Pour les lots 1 et 2

- A Adéquation des moyens humains et matériels au regard des prestations à réaliser et des contraintes du chantier
- B Reconnaissance du site, qualité de la méthodologie mise en œuvre pour les interventions
- C Pertinence du planning et phasage au regard des contraintes du site et du phasage prévisionnel sur la tranche ferme
- D Pertinence de la gestion des interfaces et phasage pour la réalisation des prestations de la tranche optionnelle et à bons de commande
- E Disposition prise par l'entreprise pour la gestion de la propreté, la sécurisation de son chantier, la gestion des déchets, la protection de l'environnement et la limitation de la gêne aux riverains.

Pour le lot 3

- A Adéquation des moyens humains et matériels à la réalisation des travaux
- B Pertinence de la gestion des interfaces et phasage
- C Méthodologie des prestations de mise en œuvre pour les interventions sur l'existant
- D Méthodologie des prestations mise en oeuvre pour les travaux neufs

Pour le lot 4

- A Adéquation des moyens humains et matériels au regard des prestations à réaliser et des contraintes du chantier
- B Pertinence de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation des travaux
- C Pertinence du planning et phasage au regard des contraintes du site et des interfaces avec la phase 1 et les autres lots
- D Qualité des matériaux au regard des fiches techniques et procédés de mise en œuvre.

6. Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'être rejetés.

La transmission des documents par voie électronique sécurisée est obligatoire pour cette consultation. Elle devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents excepté pour les pièces financières (voir paragraphe précédent). Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Aucune signature électronique des documents n'est requise au stade du dépôt de candidature. Le marché sera signé avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure. La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

7. Analyse des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur <u>situation juridique</u> ainsi que leurs <u>capacités professionnelles, techniques et financières</u>.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Renouvellement Urbain du Site de l'EX Hôpital BODELIO Viabilisation de la phase 2 Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots nº 1 et 2 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 points
1.1 – Adéquation des moyens humains et matériels au regard des prestations à réaliser et des contraintes du chantier	
1.2 – Reconnaissance du site, qualité de la méthodologie mise en oeuvre pour les interventions	20 points
1.3 - Pertinence du planning et phasage au regard des contraintes du site et du phasage prévisionnel sur la tranche ferme	
1.4 Pertinence de la gestion des interfaces et phasage pour la réalisation des prestations de la tranche optionnelle et à bons de commande	
1.5 Disposition prise par l'entreprise pour la gestion de la propreté, la sécurisation de son chantier, la gestion des déchets, la protection de l'environnement et la limitation de la gêne aux riverains	10 points
2-Prix des prestations selon DPGF + DQE	40 points

Pour le lot n°3:

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 points
1.1 - Adéquation des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des travaux	12 points
1.2 - Pertinence de la gestion des interfaces et phasages	10 points
1.3 - Méthodologie des prestations de mise en œuvre pour les interventions sur l'existant	18 points
1.4 Méthodologie des prestations mise en œuvre pour les travaux neufs	20 points
2-Prix des prestations selon DPGF et DQE	40 points
2.1 – montant de la DPGF	30 points
2.2 – montant du DQE	10 points

Pour le lot nº4:

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 points
1.1 – Adéquation des moyens humains et matériels au regard des prestations à réaliser et des contraintes du chantier	
1.2 – Pertinence de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation des travaux	-
1.3 - Pertinence du planning et phasage au regard des contraintes du site et des interfaces avec la phase 1 et les autres lots	15 points
1.4 Qualité des matériaux au regard des fiches techniques et procédés de mise en œuvre.	10 Points
2-Prix des prestations selon DPGF et DQE	40 points
2.1 – montant de la DPGF	35 points
2.2 – montant du DQE	5 points

Notation des offres:

Pour le critère prix des prestations :

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT, selon la formule suivante:

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8. Renseignements complémentaires

8.1 - Points de contact

Les candidats peuvent poser des questions au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Pour cela, ils devront transmettre leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La Ville se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date.

25155-25158

Renouvellement Urbain du Site de l'EX Hôpital BODELIO Viabilisation de la phase 2

Le service de la Commande Publique de la Ville est également disponible pour renseigner les candidats sur toute question d'ordre administratif :

Service Commande Publique Tél: 02 97 02 22 64 achats@lorient.bzh

8.2 - Visite

La visite du site est conseillée.

Les entreprises souhaitant répondre à cet appel d'offres peuvent parcourir le site (visite fortement conseillée pour mieux appréhender le chantier), munies obligatoirement de leur Epi (gilets fluos, casques et chaussures). »

8.3 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex – Tél : 02 23 21 28 28.